RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 23 mars 1990

approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment 299
parcelle no 10454
sis sur la commune du Grand-Saconnex

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment no 299, sis sur la parcelle no 10454, feuille 17 du cadastre de la commune du Grand-Saconnex, inscrit au registre foncier au nom de la COMMUNE DU GRAND-SACONNEX;

vu l'implantation de la maison de maître du domaine Sarasin dans un parc arborisé à l'entrée sud-ouest du site;

vu le soin apporté à la construction de ce bâtiment édifié en 1830-32, qui se caractérise en particulier par son plan en fer à cheval;

vu la présence, sur la façade nord-est, de deux ouvertures en triplet superposées, qui constituent un élément stylistique marquant;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 6 mai 1988;

vu les observations recueillies le 2 juin 1988;

vu le préavis de la commune du 21 octobre 1988;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 30 janvier 1989;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Le bâtiment no 299, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

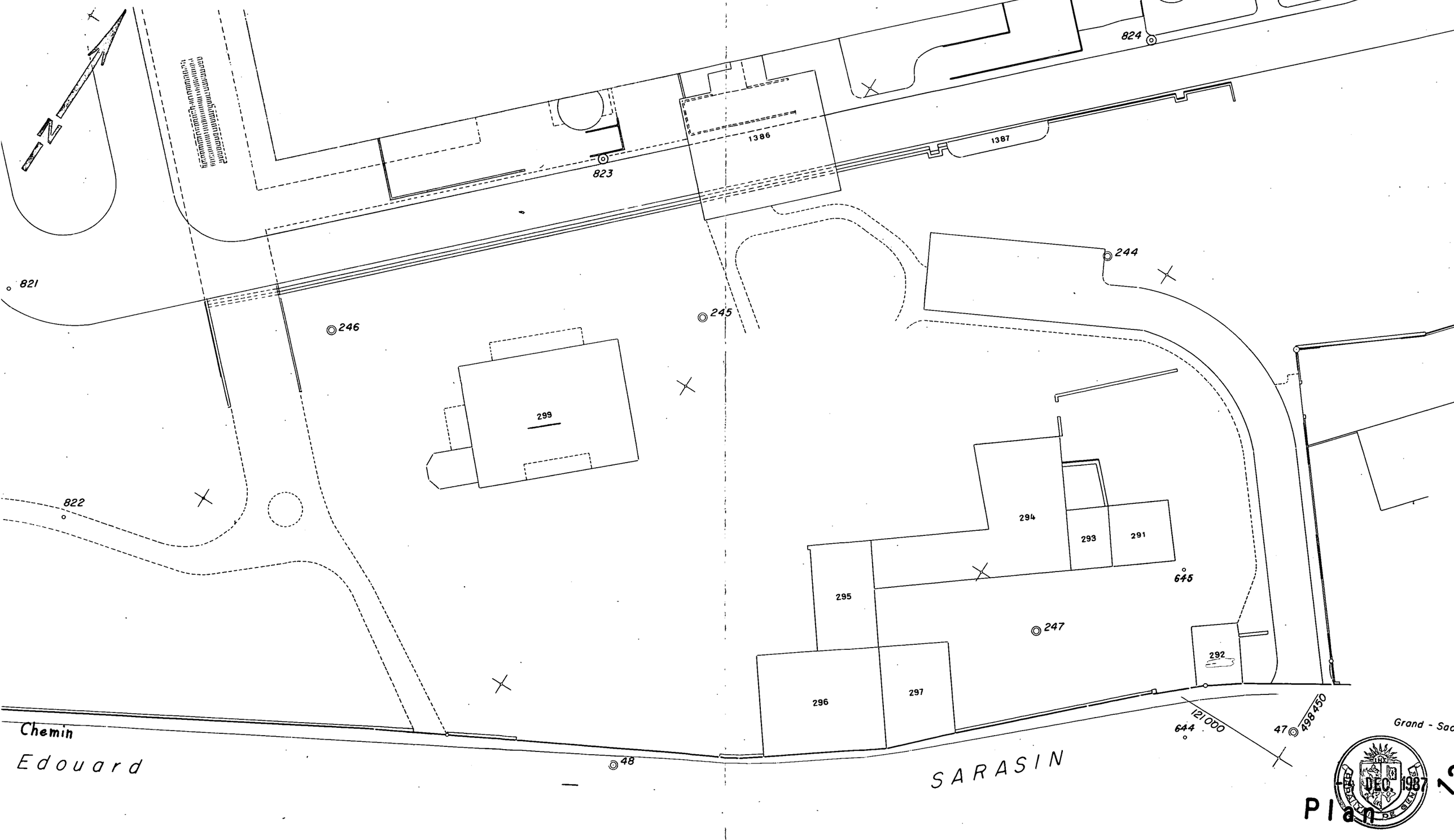
CADASTRE

Extrait du plan cadastral 17

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune du GRAND-SACONNEX

Echelle 1:500



14 DEC 1987

Plan